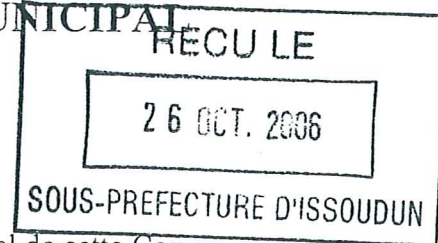


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANJOUIN

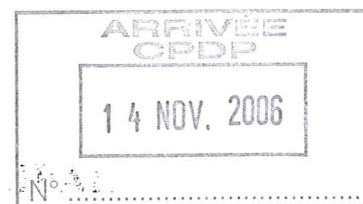


L'an deux mille six, le six octobre à 18 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur KOCKENPO Bernard, Maire

PRESENTS : KOCKENPO- DUBOIS- BONTE- HERHEL- BEGUIN – DELOMAIS-MERSEY-MORAND

ABSENT : ALVAREZ (excusé) L- LEGER- PETIT L



NOMBRES DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	08

Date convocation	02/10/2006
Date affichage	02/10/2006

LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme,
le Maire,

